

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2018

EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 13

présenté par  
M. El Guerrab

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'application de la présente loi un an après son entrée en vigueur.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par ce biais, il s'agit d'évaluer les effets du texte et, si nécessaire, de procéder aux ajustements qui s'imposeraient.